



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Crabtree.

2023-0412-359

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0412-360

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023 ET ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 16 octobre et de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soient adoptés.

ADOPTÉ

2023-0412-361

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	4 048,85 \$	30 novembre 2023
Lot 2	84 475,21 \$	30 novembre 2023
Lot 2.1	1 425,79 \$	30 novembre 2023

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	27 392,39 \$	30 novembre 2023
Lot 4	688 491,54 \$	30 novembre 2023

Soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2023-0412-362

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil de la ville un état comparatif des revenus et dépenses au 30 novembre 2023.



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-364

2023-0412-365

2023-0412-366

2023-0412-367

CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Le directeur général a déposé aux membres du conseil l'avis public et l'avis du changement de nom et de régime publié dans la *Cazette officielle du Québec* du 18 novembre 2023, à la page 747. Les changements de nom et de régime sont entrés en vigueur le 18 novembre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée permet une période des demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

POLITIQUE SALARIALE 2024

ATTENDU QUE le conseil de la ville a pris connaissance du document « POLITIQUE SALARIALE 2024 » ;

ATTENDU QUE ce document présente une grille d'échelles salariales graduées de 0 à 7 pour différents emplois ;

ATTENDU QUE chaque fonctionnaire municipal a été rencontré individuellement ;

ATTENDU QUE la politique définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à 4,8 % ;

ATTENDU QUE la politique définit les pourcentages annuels de Régime de retraite pour 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la politique salariale 2024 présentée par la Commission des ressources humaines.

ADOPTÉ

DÉPÔT EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

En conformité avec les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'éthique*, le directeur général dépose au conseil un extrait du registre public ne contenant aucune déclaration faite par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que Pascale Dupaul agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-369

**FINANCEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023
RELIÉES AUX COURS D'EAU PAR LA RÉSERVE DE COURS D'EAU
ET FOSSÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité a été facturée en 2023 pour des dépenses relatives à l'entretien de ses cours d'eau et de ses fossés ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une réserve financière pour financer ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que les dépenses de fonctionnement de 2023, décrites ci-dessous soient financées par la réserve de cours d'eau et fossés :

- 2 681,85 \$ de dépenses concernant les ponceaux (02-320-00-521-34) ;

ADOPTÉ

2023-0412-370

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE
CONTRIBUTION À DES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la politique de façon à inclure les salariés syndiqués temps partiel ayant atteint 80% de l'échelle salariale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de procéder à la modification de la politique.

ADOPTÉ

2023-0412-371

ACHAT DE CHÈQUES-CADEAUX

ATTENDU QUE chaque année, le conseil désire démontrer son appréciation envers les fonctionnaires de la ville en offrant des chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers que le directeur général et greffier-trésorier Pierre Rondeau soit autorisé à faire l'achat de chèques-cadeaux pour une somme de 1 200 \$ à remettre dans le cadre de la période des Fêtes.

ADOPTÉ

2023-0412-372

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS EN 2024**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu de renouveler, pour l'année 2024, l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une somme de 4 875,32 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-959-00.

ADOPTÉ

**RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2024 AVEC LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LE
SERVICE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE**

Sur proposition de Claude Laporte il est unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le contrat de soutien technique pour 2024 pour le service d'informatique municipale avec la FQM aux conditions suivantes :



N° de résolution
ou annotation

• Transmission électronique T4 et R1 :	520 \$ plus taxes
• Transmission des bordereaux de paie par internet :	240 \$ plus taxes
• Paiement direct des comptes fournisseurs :	520 \$ plus taxes
• Licences de chien :	260 \$ plus taxes
• Gestion financière :	7 875 \$ plus taxes
• Gestion des permis :	515 \$ plus taxes
• Gestion des fosses septiques :	365 \$ plus taxes
• Géomatique :	695 \$ plus taxes
• Hébergement – Rôle d'évaluation en ligne :	<u>659,40 plus taxes</u>
Total	11 649,40 \$ plus taxes

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-414-02.

ADOPTÉ

2023-0412-373

ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu d'adhérer, à Québec municipal du 17 novembre 2023 au 30 avril 2024, pour une somme de 286,29 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2023-0412-374

ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL EN 2024

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu d'adhérer, pour l'année 2024, au réseau d'information municipal pour une somme de 258,69 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00

ADOPTÉ

2023-0412-375

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2024

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une contribution financière de 150 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2024.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2023-0412-376

AUTORISATION PAIEMENT FRANCHISE POUR DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 128, 23^E RUE

ATTENDU QUE la ville a reçu un formulaire de réclamation le 23 août 2023 concernant un arbre tombé sur une remise ;

ATTENDU QUE l'arbre appartient à la ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement aux propriétaires du 128, 23^e Rue de la franchise s'élevant à 1 000 \$.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-378

DON À UNE CITOYENNE POUR UNE ACTIVITÉ DE BIENFAISANCE DE NOËL

ATTENDU QUE madame Jean-Christine Laberge a déposé une demande d'aide financière pour l'achat de nourriture et de bonbons dans le cadre de son projet de lutins de Noël 2023 pour les familles défavorisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don maximum de 400 \$ à madame Jean-Christine Laberge pour son projet de distribution de cadeaux et de nourriture pour les enfants défavorisés de la région qui se tiendra les 16 et 17 décembre 2023.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES AVEC UNION-VIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a adhéré au fonds régional des municipalités de Lanaudière pour les assurances collectives de ses employés;

ATTENDU QUE ASQ consultants qui agit comme représentant du fonds a négocié une entente de 12 mois représentant une hausse de 13,01% aux conditions suivantes :

Garantie	Taux 2024
Assurance vie de base (taux par 1 000 \$)	0,329 \$
Assurance DMA (décès, mortalité, accident) (taux par 1 000 \$)	0,035 \$
Assurance vie - Personnes à charge:	
Taux familial	2,32 \$
Taux monoparental	0,28 \$
Taux couple	2,05 \$
Assurance salaire de courte durée (Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire)	1,032 \$
Assurance salaire de longue durée (Taux par 100 \$ de rente mensuelle)	2,592 \$
Soins de santé:	
- individuelle	151,05 \$
- familiale	444,00 \$
- monoparentale	495,27 \$
- couple	341,99 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers présents :

QUE la Municipalité renouvelle son contrat d'assurances collectives avec UNION-VIE pour une période de 12 mois aux conditions énoncées pour l'année 2024 ayant été déposées par ASQ consultants;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte de la firme ASQ consultants.

ADOPTÉ

2023-0412-379

OFFRE POUR LES ANALYSES D'EAU 2024

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise Nordikeau pour les analyses d'eau 2024 (réseau ville, parc du Moulin Fisk, eau brute et neiges usées),



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-380

2023-0412-381

2023-0412-382

selon les offres de services OS-01210, OS-01211, OS-01212, OS-01213, OS-01214 et OS-01215 datées du 25 octobre 2023, pour un montant de 17 619,35 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-412-00-526-00.

ADOPTÉ

AJUSTEMENT DES PRIX POUR LES BORNES DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE SITUÉES À CRABTREE

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de hausser la tarification des bornes électriques du Circuit Électrique de 2\$ à 3\$/heure.

ADOPTÉ

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTO-NEIGE JOLIETTE POUR 2023-2024

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Auto-Neige Joliette, relativement à l'autorisation d'un droit de passage pour les motoneiges sur le chemin Saint-Jacques à la hauteur du 814, et en bordure du chemin de la Rivière-Rouge sur une distance approximative de 300 mètres à la hauteur du chemin Saint-Michel.

ATTENDU QUE la présente demande s'intègre dans les efforts faits par la Ville pour assurer la sécurité des chemins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter le passage du Club Auto-Neige Joliette sur les voies suivantes :

- Chemin Saint-Jacques, à la hauteur du 814 ;
- En bordure du chemin de la Rivière-Rouge, sur une distance d'environ 300 mètres à la hauteur du chemin Saint-Michel.

ADOPTÉ

PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER EN 2024

ATTENDU QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère ») ;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers présents que la Ville de Crabtree demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise, monsieur Pierre Rondeau à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-383

la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

QUE la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2023-418 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-396 SUR L'UTILISATION DE PESTICIDES DANS LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers que le *règlement 2023-418* modifiant le règlement 2022-396 sur l'utilisation de pesticides dans la municipalité de Crabtree soit et est adopté.

ADOPTÉ

2023-0412-384

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU TROTTOIR DE LA 6^E RUE ENTRE LA 4^E AVENUE ET LA 6^E AVENUE

ATTENDU QUE le conseil de ville veut rendre sécuritaire la circulation des écoliers sur la 6^e Rue entre la 4^e Avenue et la 6^e Avenue ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur *Les entreprises Faust et fils* a soumis verbalement une offre de service au coût de 1 246,50 \$ + tx pour exécuter les travaux de déneigement, sablage et déglacage du trottoir sur une section de 150 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *Les entreprises Faust et fils inc.*

ADOPTÉ

2023-0412-385

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la Ville peut nommer des officiers municipaux pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-202) ;
- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-210) ;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances (2008-151) ;
- Règlement relatif aux chiens (2020-356) ;
- Règlement 2023-408 concernant la paix et l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville de Crabtree

ATTENDU QUE la compagnie Sécurité Xtrême Limite a un employé supplémentaire qu'elle souhaiterait ajouter à cette liste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers :

DE DÉSIGNER l'employé de la compagnie Sécurité Xtrême Limite, monsieur Carlo Gravel, comme officier municipal, responsable de l'application des règlements 2023-408, 2020-356, 2008-151, 2012-210 et 2012-202 et leurs amendements et d'autoriser ce dernier à donner tout constat d'infraction en lien avec ces règlements.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

AJOUT AU MANDAT D'UN OFFICIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 11 juillet 2022, la résolution 2022-1107-234 mandatant l'officier municipal Jimmy Pette ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un nouveau règlement 2023-408 concernant la paix et l'ordre et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Crabtree

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la Ville peut nommer des officiers municipaux pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-202) ;
- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-210) ;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances (2008-151) ;
- Règlement relatif aux chiens (2020-356) ;
- Règlement 2023-408 concernant la paix et l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville de Crabtree

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers :

DE DÉSIGNER l'employé de la compagnie Sécurité Xtrême Limite, monsieur Jimmy Pette, comme officier municipal, responsable de l'application des règlements 2023-408, 2020-356, 2008-151, 2012-202 et 2012-210 et leurs amendements et d'autoriser ce dernier à donner tout constat d'infraction en lien avec ces règlements.

D'ABROGER la résolution 2022-1107-234.

ADOPTÉ

2023-0412-387

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) — AUTORISATION POUR PERMETTRE L'USAGE DE MAISON DE CHAMBRE POUR LA RÉSIDENCE 216-218, 5^E AVENUE

ATTENDU QUE la demande vise l'autorisation d'un usage commercial du Groupe I du type U. *Maison de pension et maison de chambre* dans la résidence du 216-218, 5^e Avenue ;

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'étude ont été joints à cette dernière ;

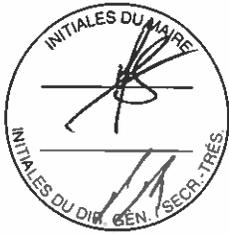
ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, qu'elle est assujettie au règlement 2020-354 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'elle respecte les critères applicables ;

ATTENDU QUE la zone Ra-5 autorise seulement les résidences unifamiliales et l'usage du Groupe I du type S : *Résidence communautaire et services sociaux* ;

ATTENDU QUE la résidence du 216-218, 5^e Avenue était une ancienne résidence pour personnes âgées ;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord avec ce type de résidence qui favorise le logement pour des travailleurs et pour des personnes avec des ressources limitées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers ;



N° de résolution
ou annotation

D'ACCEPTER la demande d'autorisation d'un usage commercial du Groupe I du type U. *Maison de pension et maison de chambre* dans la résidence du 216-218, 5^e Avenue ;

Le tout selon le document de présentation du projet, des explications fournies par les demandeurs et les conditions prévues lors de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme :

- Les aménagements paysagers doivent être réinstallés et conservés ;
- La résidence doit conserver une allure de résidence unifamiliale ;
- Le nombre de chambres à louer doit toujours être de 18 maximum ;
- Le stationnement doit se faire dans la cour de la résidence et ne doit pas nuire au déneigement durant les périodes hivernales ;
- En tout temps, la résidence doit conserver ses 25% de verdissement existant. Pour l'aménagement de nouvelles casses de stationnement, celles-ci doivent être de stationnement vert.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au règlement 2020-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PCCMOI), le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1)

ADOPTÉ

2023-0412-388

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE CRABTREE

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au plan d'urbanisme de la ville de Crabtree.

2023-0412-389

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-420 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE CRABTREE

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-420 relatif au plan d'urbanisme de la ville de Crabtree*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-420 relatif au plan d'urbanisme de la ville de crabtree.

ADOPTÉ

2023-0412-390

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au zonage.

2023-0412-391

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-421 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-421 relatif au zonage*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-421 relatif au zonage.

ADOPTÉ



2023-0412-393
ou annotation

2023-0412-394

2023-0412-395

2023-0412-396

2023-0412-397

2023-0412-398

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU LOTISSEMENT

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au lotissement.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-422 RELATIF AU LOTISSEMENT

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-422 relatif au lotissement*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-422 relatif au lotissement.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX CONSTRUCTIONS

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif aux constructions.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-423 RELATIF AUX CONSTRUCTIONS

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-423 relatif aux constructions*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-423 relatif aux constructions.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif aux permis et certificats.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-424 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-424 relatif aux permis et certificats*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-424 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif aux dérogations mineures.



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-400

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-425 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-425 relatif aux dérogations mineures*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-425 relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉ

2023-0412-401

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif aux usages conditionnels.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-426 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Le conseiller Etienne Dupuis a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2024-426 relatif aux usages conditionnels*.

Il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER le projet de règlement 2024-426 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉ

2023-0412-402

DATE DE SÉANCE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PLAN ET LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers qu'une séance de consultation soit tenue le 24 janvier 2024 à 18h30 au Centre Gervais Desrochers afin que notre consultant APUR présente les projets de plan et de règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ

2023-0412-403

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE (AHMJC) – AIDE FINANCIÈRE POUR UN TOURNOI

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de consentir à une aide financière de 3 000 \$ pour le Tournoi Novice Atome de l'AHMJC. Ce tournoi commencera en partie en décembre 2023, et une autre partie se tiendra en février 2024.

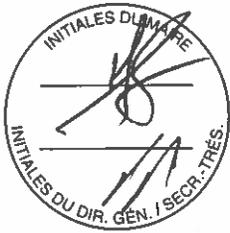
ADOPTÉ

2023-0412-404

RECONNAISSANCE DE « BASKETBALL PERSÉVÉRANCE » COMME ORGANISME MANDATAIRE

La conseillère Pascale Dupaul dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet :



N° de résolution
ou annotation

2023-0412-405

- **DE** reconnaître à titre d'organisme mandataire l'organisme « Basketball persévérance » ;
- **D'**accorder pour 2023 une aide financière conformément à la politique de tarification des loisirs en vigueur;
- **DE** permettre l'ajustement de remboursement pour les demandes déjà traitées.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ POUR SITE WEB ET APPLICATION WEB

Le conseil prend connaissance du document définissant la politique de confidentialité pour le site web et l'application web.

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter la nouvelle politique de confidentialité qui sera affichée sur notre site WEB et nos applications Web en conformité avec la Loi RLRQ, c. A-2.1.

ADOPTÉ

2023-0412-406

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-1209-284

ATTENDU QUE la municipalité employait, en moyenne, 50 employés et moins en 2022 ;

ATTENDU QUE conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de former un comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels* publié à la Gazette officielle du Québec du 17 mai 2023, ces municipalités ne sont pas assujetties à l'obligation de constituer un comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabel Desrochers et unanimement résolu par les conseillers d'abroger la résolution 2022-1209-284.

ADOPTÉ

2023-0412-407

ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le conseil prend connaissance du document définissant la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter la nouvelle politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)

ADOPTÉ

2023-0412-408

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2024 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanau dière inc. pour une somme de 75 \$.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

La séance est levée à 19h 35.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et
greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.